



CONSEIL POLITIQUE NATIONAL
COMITE EXECUTIF

Direction Nationale de Campagne

N°043/PLD/CPN/CE/DNC/2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parti pour les Libertés et le Développement (PLD) tient à informer l'opinion nationale et internationale sur les irrégularités constatées avant, pendant et après le vote du 10 avril 2016.

Ces irrégularités sont pour la plupart dues à la volonté délibérée des instances chargées d'organiser les élections.

La composition des bureaux de vote a été faite en violation flagrante de l'article 39 du code électoral qui stipule qu'elle doit être paritaire. Comme on a pu le constater, la quasi-totalité de ces bureaux sont aux couleurs du MPS. L'attention de la CENI a été plusieurs fois attirée sur cette anomalie à l'effet de correction, malheureusement elle a rejeté la remarque et a persisté dans la violation de la loi.

Tout le monde a pu remarquer la pagaille, le jour du vote. Les électeurs erraient de bureau en bureau, de carré en carré, à la recherche de leurs bureaux de vote.

Tout ce désordre n'aurait pas eu lieu si la CENI avait respecté les termes de l'article 19 du code électoral qui stipule que les listes électorales doivent être affichées devant les bureaux de vote trois (3) jours au moins avant le jour du vote.

Pourquoi la CENI a délibérément et obstinément violé cette disposition du code malgré le rappel qui lui a été fait ? Pourtant le Président de la CENI affirme haut et fort qu'il a fourni à ses délégués tout le nécessaire pour l'affichage à temps !

Le même Président dit que tous les PV de dépouillement des résultats de tous les bureaux de vote sont remis aux responsables des démembrements de la CENI.

Et pourtant, à N'Djaména, dans beaucoup de bureaux de vote dans les 7^e et 8^e arrondissements et à Abéché, dans tous les bureaux de vote du 2^e arrondissement, il n'y avait pas de PV après le dépouillement des urnes. Où sont disparus ces PV ? Certains de nos militants ont eu la chance d'intercepter des PV et des urnes parallèles qui circulaient ça et là. Ne s'agit-il pas de ces PV qui n'étaient pas disponibles là où ils devaient être ?

En violation flagrante des dispositions de l'article 73 du code électoral, la CENI mère a demandé à ses délégués d'Abéché de transférer à N'Djaména tous les PV pour qu'ils y soient centralisés. Or le code électoral stipule clairement que la centralisation doit se faire au niveau du démembrement de la CENI concerné.

Plus grave et plus scandaleux, les perdiems de certains membres de bureaux de vote, ici à N'Djaména, n'ont pas été payés, entraînant une réaction vigoureuse des intéressés. Pourtant, selon le Président de la CENI, tous les responsables ont été servis pour assurer le paiement régulier de ces personnes.

De tout ce qui vient d'être évoqué, la CENI est disqualifiée pour poursuivre la conduite des opérations électorales.

Le PLD exige le renvoi de tous les membres de la CENI et leur remplacement par des personnalités plus consciencieuses et compétentes.

N'Djaména, le 12 avril 2016

P. La Direction de Campagne
Le Chargé de Communication

SATADJIM SUCCES NOËL

